



demande "infra" formulée auprès de la cour d'appel

Par **vivounette**, le **21/03/2023** à **15:09**

bonjour,

j'ai fait appel pour ma succession suite au premier jugement qui m'a été défavorable.

la partie adverse (association) m'ordonne la délivrance du legs par assignation devant le tribunal judiciaire AVANT le jugement d'appel.

il s'avère que mon avocat n'a pas demandé au 1er juge de spécifier "décision non exécutoire".

d'autre part, mon appel reposait sur 2 testaments et l'association m'indique que : " la demande infra est formulée pour le dernier testament mais pas pour le premier" donc si je perds en appel je dois donc leur accorder la somme correspondant au premier testament ?

quelle serait la démarche à faire pour éviter :

- de délivrer la somme correspondant au legs (somme bien sur dont je ne dispose pas)
- de faire juger par la cour d'appel les deux testaments ?

merci de m'aider, je suis désemparée, j'ai 70 ans et cela fait 3 ans que cela dure.....